



DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

100% de réussite au diplôme d'état en 2019

<p>Diplôme Diplôme d'état de niveau 3 Fiche RNCP25467</p>	<p>Le métier L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. En lien avec l'entourage de la personne, il accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement. Depuis le nouvel arrêté du 30 août 2021 il n'y a plus de spécialisation pour le DEAES.</p> <p>Les conditions d'admission Il existe deux modalités d'accès à la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès de droit : <ul style="list-style-type: none"> • Sont admis de droit les personnes relevant de l'article 2 de l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat AES : à la suite du dépôt de leur dossier ils feront l'objet d'un entretien de positionnement. - L'accès sur concours : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les autres candidats, la sélection se fait sur étude de dossier puis, pour les personnes retenues, une épreuve orale d'admission sera mise en place. • L'inscription se fait auprès de l'IRDTS <p>La formation Objectifs et compétences visés : La formation des accompagnants éducatif et social dispensée à l'IRDTS vise à doter les stagiaires des compétences professionnelles inhérentes au métier et à les préparer au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. A l'issue de cette formation, les stagiaires devront être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ~ Connaître le contexte d'intervention de l'AES ~ Etablir un lien avec l'équipe pluri-professionnelle et l'entourage de la personne ~ Veiller à l'hygiène, la santé et la sécurité de la personne ~ Animer la vie sociale et citoyenne ~ Maintenir ou développer les capacités de la personne et répondre à ses besoins et attentes
<p>Pré-requis Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation Être âgé de 18 ans minimum</p>	
<p>Lieu de formation IRDTS 6 rue Ernest Caveland Troubiran – 97300 CAYENNE</p>	
<p>Durée 14 mois 568h de formation théorique 840h de formation pratique</p>	
<p>Voie d'accès Formation initiale Formation continue VAE</p>	
<p>Tarif et modalités de financement Epreuve d'admissibilité : 20€ Epreuve d'admission : 95€ Frais d'inscription : 310€ Coût de la formation (hors VAE) : sur demande.</p> <p>Le coût pédagogique peut être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intégralement pris en charge par la CTG pour les personnes en poursuite d'étude ou pour les demandeurs d'emploi ; 	



- à la charge de l'employeur pour les salariés
- à la charge du salarié sans financement de l'employeur

~ Aider et accompagner la personne dans la réalisation des actes de la vie courante

Les compétences visées sont les suivantes :

- Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

Formation théorique : 568 heures réparties en cinq domaines de formation :

DF 1 – Positionnement comme professionnel dans le champ social de l'action social

DF 2 – Accompagnement de la personne au quotidien et dans la proximité

DF 3 – La coopération avec l'ensemble des professionnels concernés

DF 4 – Participation à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

DF 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

Formation pratique : 840 heures réparties comme suit :

- 1^{ère} année : 1 stage de 12 semaines
- 2^{ème} année : 1 stage de 13 semaines

Méthode pédagogique : La pédagogie active de l'alternance intégrative, demande une forte implication des apprenants. Elle leur permet d'acquérir les capacités relationnelles et professionnelles nécessaires à l'exercice de cette profession.

Modalités de certification : Elles sont définies par l'[arrêté du 30 aout 2021](#) relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social et plus particulièrement dans l'annexe II du référentiel de certification.

Les perspectives d'évolution professionnelle

L'AES peut préparer un diplôme de niveau équivalent comme le DETISF ou le DEME avec des allègements ou un diplôme de niveau supérieur (niveau Bac) **pour évoluer dans le secteur social et médico-social.**

Il peut s'orienter **vers le secteur sanitaire** grâce à des passerelles facilitées vers le métier d'Aide-soignant.

Il peut également s'engager dans une démarche de validation des acquis de l'expérience au cours de sa carrière en préparant un autre diplôme.



Les lieux d'exercice

L'accompagnant éducatif et social est un salarié employé par des organismes publics ou privés à but lucratif ou non lucratif, œuvrant notamment pour le maintien à domicile ou le suivi personnalisé au sein des établissements ou services médicosociaux ou dans des établissements d'enseignements ou de formation.

L'AES intervient au sein d'établissements accueillant des publics variés, de la petite enfance au grand âge, en situation de fragilité et/ou de dépendance : dans des foyers logement, dans des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), dans des Services d'Aide à la Personne (SAP), dans des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), dans des Établissements et services d'aide par le travail (ESAT), dans des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), dans des Unités de Soins Longue Durée (USLD), dans des publics Instituts Médico-Éducatifs (IME), dans des structures d'accueil de la petite enfance...

Il intervient également au domicile de la personne accompagnée.

Passerelles/dispenses/allègements

Pour plus d'information, contactez le responsable de formation Mme GUILLAUME Sophie – sophie.guillaume@irdts.org

Handicap

Site accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de parcours de formation. Contactez le référent handicap Mme CANTAIS Hélène - referent.handicap@irdts.org

Date de création	2020
Date de dernière mise à jour :	Mai 2023
Version :	4

Pour nous contacter : IRDTS - 6 rue Ernest CAVELAND - TROUBIRAN - 97300 CAYENNE

Tel. 05 94 25 34 88 – Email : contact@irdts.org – www.irdts.org